



SDES, territoire d'énergie Savoie
 (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
 Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
 73290 La Motte-Servolex

Objet :
Règlement budgétaire et financier

Extrait
 du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° CS 4-7-2023

L'an deux mille vingt trois
 Le 12 décembre à 18 heures,

Date de la convocation :
16 juin 2023

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Membres :

En exercice : 40
 Présents : 28
 Représentés : 4
 Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 32

Étaient présents : Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Monique ROSSET-LANCHET (suppléante), Béatrice SANTAIS, Jean-Louis BOUGON (suppléant), André BORREL, Philippe BRANCHE, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Jean-Pierre FAZZARI (suppléant), Yves GRANGE, James HALLAY, Jean-Charles MASSIAGO (suppléant), François MAUDUIT (suppléant), Bruno MORIN, Christophe PIERRETON (suppléant), Christian RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ (suppléant), Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Jean-Louis SILVESTRE, Serge TICHKIEWITCH, Pierre VALLERIX (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Secrétaire de séance élu :
Serge DAL BIANCO

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, David ATEs, Yves BERTHIER, Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), James DUNAND SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Nicolas MERCAT, Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD (*pouvoir à Corinne MONBEIG*), René RUFFIER-LANCHE, Raphaël THEVENON et Eric VAILLAUT (*pouvoir à Pierre VALLERIX*).

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2023.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le 5 mai 2022, le Comité Syndical a fait le choix d'adopter le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour son budget principal.

Le règlement budgétaire et financier devient obligatoire pour les collectivités adoptant ce référentiel qui s'inscrit dans un mouvement d'harmonisation et de modernisation de la comptabilité publique.

Ce règlement budgétaire et financier se décompose en 7 grandes parties :

- LE BUDGET,
- L'EXECUTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE,
- LA GESTION DE LA PLURIANNUALITE,
- LA GESTION PATRIMONIALE,
- LA GESTION DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE,
- LES REGIES,
- LES DELEGATIONS DE SIGNATURE.

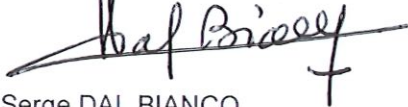
Ce règlement qui fixe notamment des orientations stratégiques qui devront être mises en œuvre (PPI, pluri-annualité ...) d'ici la fin de la mandature pourra au besoin être révisé par voie d'avenant après validation du Comité Syndical.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et
l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ *d'approuver le présent règlement budgétaire et financier.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,



Serge DAL BIANCO

Le Président du SDES,

Michel DYEN

